



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	HD001
	Variante :	CP242A
	Version :	NARRE6675MONA371NA1
0.2.1	Dénomination commerciale:	C
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Rivetée sur le support du siège droit .
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10	Numéro d'identification du véhicule: est conforme à tous égards au type décrit dans la réception :	VF630A168LD001151 e2*2007/46*0229*24
	délivrée le:	2019-07-04
	- et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse	

St Priest, 2020-01-29

07 FEB. 2020

Performances environnementales									
46.	Niveau sonore:		89dB(A) à un régime de 1350 tr/min						
	A l'arrêt		77,3						
47.	En marche (dB(A))		Euro VI-D						
48.	Niveau des émissions d'échappement:		Euro VI-D						
	Emissions d'échappement:		595/2009*2018/932*D						
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		---						
	1.1. Procédure d'essai: ESC		---						
	Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)		---						
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)		---						
	CO (mg/kWh):	30.38	THC + NOx (mg/kWh):	---					
	THC (mg/kWh):	3.86	NH3 (ppm):	0.70					
	NMHC (mg/kWh):	---	Particules (masse) (mg/kWh):	1.58					
	NOx (mg/kWh):	47.09	Particules (nombre) (#/kWh):	1.05E+11					
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)		---						
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)		---						
	CO (mg/kWh):	245.53	CH4 (mg/kWh):	---					
	NOx (mg/kWh):	270.23	NH3 (ppm):	0.69					
	NMHC (mg/kWh):	---	Particules (masse) (mg/kWh):	0.59					
	THC (mg/kWh):	3.23	Particules (nombre) (#/kWh):	7.95E+10					
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption (m ⁻¹):		0.50						
49.1	Code de hachage cryptographique du dossier d'enregistrements du constructeur établi conformément au modèle indiqué dans la partie I de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400: RQ+OQqBGgplalQ2U6opwihVABVwVh+u5AoQlFeeFPQc=								
49.2	Véhicule lourd à émission nulle tel que défini dans le règlement (UE) 2017/2400: non								
49.3	Véhicule professionnel tel que défini dans le règlement (UE) 2017/2400: non								
49.4	Code de hachage cryptographique du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400: SDucSjgiqIMaoTSgh2kTd3NQSSkjHkzrp9EVYI41KXk=								
49.5	Emissions de CO2 spécifiques telles qu'indiquées au point 2.3 du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 (gCO2/tkm): 68.2								
49.6	Valeur de charge utile moyenne telle qu'indiquée au point 2.4 du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 (t): 13.842								
Divers									
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :			Non					
51.	Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5 :			---					
52.	Remarques:			---					
	N° CNIT (valable uniquement pour la France):			N30RENT9579144					
	Réduction du couple:			TR25D					
	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage: (mm)			Min-Max : 4215-4915					